

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve à Lévis, **le jeudi vingt-six (26) janvier deux mille dix-sept 2017 à 19h30**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Mario Fortier, Vice-président
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
M. Pierre Lainesse, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
Mme Francine Marcoux, trésorière

SONT ABSENTS:

M. Mario Sirois, Directeur des opérations et satisfaction client
Mme Marjorie Guay, Rep des usagers du T.C

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire ***** en début ***** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 décembre 2016
4. Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2017
5. Gratuité pour les femmes à l'occasion de la « Journée internationale des femmes » le dimanche 5 mars 2017
6. Annulation des appels d'offres publics placés sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) portant les numéros DPCC-2016-187, DPCC-2016-188 et DPCC-2016-189 concernant respectivement la fourniture de services en informatique et réseautique, la fourniture de services pour

l'accompagnement dans la gestion et le développement du site internet et diverses applications et la fourniture de services de graphisme

7. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour des services de transport adapté par voiture taxi pour la desserte de l'arrondissement de Desjardins et une partie de l'arrondissement des Chutes-de-la Chaudière Est pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018
 8. Renouvellement du contrat de travail de madame Estelle Gaudreau au Service du transport adapté pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017
 9. Renouvellement du contrat de travail de monsieur Samuel Turmel à titre d'étudiant/stagiaire au Service de l'exploitation jusqu'au 31 mai 2017
 10. Autorisation de procéder au recrutement d'un préposé de nuit au service de l'entretien
 11. Désignation de M. Jean-François Carrier à titre de personne désignée pour accueillir toute information relative à des actes contraires à une loi visant à contrer le trucage, le trafic d'influence ou la corruption dans tout processus d'appel d'offres de la Société de transport de Lévis
 12. Certificat des responsabilités statutaires
 13. Comptes payables
 14. Points divers
 - 14.1 Dépôt des amendements budgétaires
 - 14.2 Contrat de location d'un terrain commercial situé au 267, route des Rivières avec l'entreprise 9186-9966 QUÉBEC Inc. (Studios Unis de la Chaudière)
 - 14.3 Engagement à négocier une entente avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC) en vue d'acquérir et d'implanter un système d'aide à l'exploitation et information voyageurs pour le service de transport adapté
 - 14.4 Nomination de M. Jean-François Carrier, directeur général, au poste de secrétaire du Conseil d'administration
 15. Période de questions
 16. Levée de l'assemblée
-

1.- Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2017-001-

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 26 janvier 2017 soit adopté **en ajoutant** les points suivants :

14.1 *Dépôt des amendements budgétaires;*

14.2 *Contrat de location d'un terrain commercial situé au 267, route des Rivières avec l'entreprise 9186-9966 QUÉBEC Inc. (Studios Unis de la Chaudière);*

14.3 *Engagement à négocier une entente avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC) en vue d'acquérir et d'implanter un système d'aide à l'exploitation et information voyageurs pour le service de transport adapté;*

14.4 *Nomination de M. Jean-François Carrier, directeur général, au poste de secrétaire du Conseil d'administration;*

Adoptée.-

2. Période de questions

Un citoyen de Saint-Romuald remercie la STLévis d'avoir corrigé la situation concernant le manque de capacité sur le taxibus T2. L'ajout d'une minie-fourgonnette en période hivernale est justifié selon lui, puisque plusieurs adeptes du vélo délaissent notre service durant la belle saison.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 décembre 2016

RÉSOLUTION 2017-002-

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 décembre 2016 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4. Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2017

RÉSOLUTION 2017-003-

Comité plénier Jour – Date 18 h 00	Assemblée ordinaire Jour - Date 19 h 30	Lieu
Jeudi, 26 janvier	Jeudi, 26 janvier	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Mardi, 14 février	Mardi, 14 février	795, Alphonse-Desjardins ancienne Salle du Conseil
Jeudi, 23 mars	Jeudi, 23 mars	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle Norbert-Brousseau
Jeudi, 27 avril	Jeudi, 27 avril	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 18 mai	Jeudi, 18 mai	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 15 juin	Jeudi, 15 juin	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 24 août	Jeudi, 24 août	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 28 septembre	Jeudi, 28 septembre	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 26 octobre	Jeudi, 26 octobre	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 23 novembre	Jeudi, 23 novembre	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 14 décembre	Jeudi, 14 décembre	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil

Il est proposé par madame Ann Jeffrey
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE le calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2017 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

5. Gratuité pour les femmes à l'occasion de la « Journée internationale des femmes » le dimanche 5 mars 2017

RÉSOLUTION 2017-004-

CONSIDÉRANT : que depuis l'année 2007, la Société de transport de Lévis collabore à la « Journée internationale des femmes » en offrant l'accès gratuit à son réseau de transport régulier et adapté à sa clientèle féminine;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à offrir à l'occasion de la Journée internationale des femmes qui aura lieu le dimanche 5 mars 2017, la gratuité à la clientèle féminine qui utilisera son service de transport régulier et adapté.

Adoptée.-

- 6. Annulation des appels d'offres publics placés sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) portant les numéros DPCC-2016-187, DPCC-2016-188 et DPCC-2016-189 concernant respectivement la fourniture de services en informatique et réseautique, la fourniture de services pour l'accompagnement dans la gestion et le développement du site internet et diverses applications et la fourniture de services de graphisme**

RÉSOLUTION 2017-005-

CONSIDÉRANT : qu'il y a lieu de revoir les documents d'appel d'offres public publiés sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) portant les numéros DPCC-2016-187, DPCC-2016-188 et DPCC-2016-189 concernant respectivement la fourniture de services en informatique et réseautique, la fourniture de services pour l'accompagnement dans la gestion et le développement du site internet et diverses applications et la fourniture de services de graphisme;

CONSIDÉRANT : que la Société de transport de Lévis (ST Lévis) souhaite toujours aller en appel d'offres pour la fourniture de tels services;

CONSIDÉRANT : que dans ce contexte il y a lieu de reprendre l'ensemble du processus d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE ce Conseil rejette l'ensemble des soumissions reçues et annule les appels d'offres portant les numéros DPCC-2016-187, DPCC-2016-188 et DPCC-2016-189 concernant respectivement la fourniture de services en informatique et réseautique, la fourniture de services pour l'accompagnement dans la gestion et le développement du site internet et diverses applications et la fourniture de services de graphisme;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à lancer un appel d'offres public (SEAO et journaux) pour la fourniture de services en informatique et réseautique, la fourniture de services pour l'accompagnement dans la gestion et le développement du site internet et diverses applications et la fourniture de services de graphisme pour les années 2017, 2018 et 2019;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux entreprises ayant participé auxdits appels d'offres publics.

Adoptée.-

7. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour des services de transport adapté par voiture taxi pour la desserte de l'arrondissement de Desjardins et une partie de l'arrondissement des Chutes-de-la Chaudière Est pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018

RÉSOLUTION 2017-006-

CONSIDÉRANT : l'échéance du contrat de service de transport adapté par taxi dans les quartiers de Charny, Lévis, Pintendre, Saint-Jean Chrysostome et Saint-Romuald le 28 février 2017 ;

CONSIDÉRANT : que l'article 83 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun chapitre S-30.01* prévoit que l'octroi d'un contrat pour les services de transport « destinés aux personnes handicapées » n'est assujéti à aucun formalisme d'attribution ;

CONSIDÉRANT : que la recommandation du coordonnateur du service de transport adapté de la ST Lévis ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à aller en appel d'offres sur invitation pour des services de transport adapté par voiture taxi pour la desserte de l'arrondissement de Desjardins et une partie de l'arrondissement des Chutes-de-la Chaudière Est pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018.

Adoptée.-

8. Renouvellement du contrat de travail de madame Estelle Gaudreau au Service du transport adapté pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

RÉSOLUTION 2017-007-

CONSIDÉRANT : la croissance importante de la demande pour les déplacements en transport adapté;

CONSIDÉRANT : que les heures d'ouverture du service à la clientèle du Service de transport adapté s'étendent du lundi au vendredi, mais qu'il y a du service 7 jours sur 7;

CONSIDÉRANT : que le Service étant fermé les fins de semaine, la clientèle doit réserver le vendredi pour avoir un service le samedi, le dimanche et le lundi et que, ce faisant, on constate une surcharge de travail les vendredis;

CONSIDÉRANT : que madame Estelle Gaudreau, embauchée à titre d'étudiante à l'été 2013 et dont le contrat de travail a été renouvelé à plusieurs reprises, aurait des disponibilités pour poursuivre ce travail les vendredis et durant la période estivale pour pallier aux vacances du personnel régulier;

CONSIDÉRANT : que madame Gaudreau accomplit avec rigueur et minutie son travail et qu'elle est déjà formée;

CONSIDÉRANT : qu'il s'agit d'un poste temporaire et contractuel;

CONSIDÉRANT : la recommandation du coordonnateur du Service de transport adapté à la directrice des ressources humaines;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la directrice des ressources humaines à la Direction générale :

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à renouveler le contrat de travail de madame Estelle Gaudreau au Service du transport adapté pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les termes et conditions prévues apparaissant dans la fiche de prise de décision (FPD-2017-002).

Adoptée.-

9. Renouvellement du contrat de travail de monsieur Samuel Turmel à titre d'étudiant/stagiaire au Service de l'exploitation jusqu'au 31 mai 2017

RÉSOLUTION 2017-008-

CONSIDÉRANT: les besoins en personnel exprimés par la direction de l'exploitation pour couvrir toutes les nouvelles plages horaires;

CONSIDÉRANT : que cette personne est une très bonne ressource qui pourrait éventuellement constituer une relève en cas de départs d'employés;

CONSIDÉRANT : que les coûts découlant de cette prolongation seront assumés à même le budget des postes « salaires » et « avantages sociaux »;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Directrice des ressources humaines à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction des ressources humaines à prolonger le contrat de travail de monsieur Samuel Turmel à titre

d'étudiant/stagiaire à temps partiel au Service de l'exploitation jusqu'au 31 mai 2017 selon les termes et conditions apparaissant dans son contrat.

Adoptée.-

10. Autorisation de procéder au recrutement d'un préposé de nuit au service de l'entretien

RÉSOLUTION 2017-009-

CONSIDÉRANT : qu'un poste de préposé à l'entretien de nuit des autobus est vacant depuis le mois d'août 2015 ;

CONSIDÉRANT : que l'embauche d'un préposé permettra de réduire le temps supplémentaire et d'assurer la relève en prévision d'éventuels départs à la retraite;

CONSIDÉRANT : la demande formulée par le contremaître du service de l'entretien et la recommandation de la directrice des ressources humaines à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement d'un préposé de nuit au service de l'entretien selon les conditions de travail prévues à l'intérieur de la convention collective du Syndicat national des employés de garage du Québec (SNEGQ-CSD).

Adoptée.-

11. Désignation de M. Jean-François Carrier à titre de personne désignée pour accueillir toute information relative à des actes contraires à une loi visant à contrer le trucage, le trafic d'influence ou la corruption dans tout processus d'appel d'offres de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2017-010-

ATTENDU : l'adoption par le Conseil d'administration, le 17 février 2011, de la Politique de gestion contractuelle de la Société de transport de Lévis (résolution 2011-031);

ATTENDU : que les sections portant sur le :

- Truquage des offres
- Intimidation, trafic d'influence ou corruption
- Impartialité et objectivité du processus d'appel d'offres

prévoient que le personnel et les membres du Conseil d'administration de la Société doivent être périodiquement informés de la personne dans l'organisation qui peut être contactée s'ils ont des motifs raisonnables de croire :

1. qu'un acte contraire à une loi visant à contrer le truquage des offres dans le cadre d'un processus d'octroi de contrats initié par la Société a été commis;
2. que des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, dans le processus d'attribution d'un contrat ou dans la gestion qui en a résulté, ont pu être commis;
3. qu'une situation, autre qu'un conflit d'intérêts, est susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;

ATTENDU : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil nomme M. Jean-François Carrier à titre de personne désignée pour accueillir toute information relative à des actes contraires à une loi visant à contrer le trucage, le trafic d'influence ou la corruption dans tout processus d'appel d'offres de la Société de transport de Lévis;

QUE cette nomination soit communiquée à l'ensemble du personnel.

Adoptée.-

12- CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci-après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :
 - a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
 - b) La Loi sur les impôts (Québec).
 - c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
 - d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
 - e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
 - f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
 - g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
 - h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 19^{ème} jour de janvier 2017

Par



Francine Marcoux, CPA, CA
Directrice des finances et trésorière

Adoptée.-

13. COMPTES PAYABLES -

RÉSOLUTION 2017-011-

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois de décembre 2016 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #49 à #52	:	1 082 952,83 \$
Chèques nos 24232 à 25869 et chèques manuels :		728 181,84 \$
Paiements directs :		787 211,44 \$

Adoptée.-

14. Points divers

14.1 Dépôt des amendements budgétaires

RÉSOLUTION 2017-012-

CONSIDÉRANT : l'adoption par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 17 février 2011, de son règlement 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT : que l'article 5 dudit règlement 114 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la direction générale doit effectuer les virements de fonds appropriés à l'intérieur du budget et en informer le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT : que les virements de fonds doivent être effectués dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le

conseil de Ville et lui en faire rapport. Tout virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lévis a autorisé la St Lévis à effectuer des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 500 000\$ le 21 mai 2013 (CV-2013-04-42);

CONSIDÉRANT que pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016, des dépassements budgétaires ont été observés pour certains postes de dépenses, alors que pour d'autres, des économies ont été réalisées par rapport aux prévisions initiales;

CONSIDÉRANT qu'il devient donc nécessaire d'effectuer des virements de fonds à l'intérieur du budget 2016 et ce, pour un montant total de 87 000 \$ tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des finances à la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

De prendre acte du rapport des amendements budgétaires affectant l'année financière 2016 ci-annexée, préparée par la directrice des finances, et d'en transmettre une copie à la Ville de Lévis à titre d'information.

Adoptée.-

14.2 Contrat de location d'un terrain commercial situé au 267, route des Rivières avec l'entreprise 9186-9966 QUÉBEC Inc. (Studios Unis de la Chaudière)

RÉSOLUTION 2017-013-

CONSIDÉRANT : la volonté de la Société de transport de Lévis de trouver une solution à la problématique de manque d'espace de stationnement pour ses usagers du quartier Saint-Nicolas;

CONSIDÉRANT : que le terrain situé au 267 route des Rivières répond aux besoins de la Société puisqu'il contient 20 espaces de stationnements;

CONSIDÉRANT : que la location d'un terrain ne constitue pas une catégorie de contrats qui doit faire l'objet d'un appel d'offres obligatoire, selon les catégories de contrats prévues à l'article 93 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q. c. S.-30.01);

CONSIDÉRANT : la proposition soumise par l'entreprise 9186-9966 QUÉBEC Inc. (Studios Unis de la Chaudière);

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à conclure un contrat de location d'un terrain situé au 267, route des Rivières, à des fins de stationnement incitatif avec l'entreprise 9186-9966 QUÉBEC Inc. (Studios Unis de la Chaudière);

QUE ce contrat couvre une période de trois (3) ans se terminant le 31 décembre 2019 aux termes et conditions apparaissant dans la fiche de prise de décision FPD-2017-005;

QUE M. Jean-François Carrier, directeur général, soit et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Société de Transport du Lévis tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adoptée.-

14.3 Engagement à négocier une entente avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC) en vue d'acquérir et d'implanter un système d'aide à l'exploitation et information voyageurs pour le service de transport adapté

RÉSOLUTION 2017-014-

CONSIDÉRANT : la Société de transport de Lévis (ST Lévis) souhaite acquérir un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs pour son service de transport adapté afin d'en améliorer la performance;

CONSIDÉRANT : que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) est actuellement en voie d'acquérir un tel système;

CONSIDÉRANT : que la Société peut confier à une autre personne morale de droit public le mandat d'acquérir pour elle tout bien ou tout service, en vertu de l'article 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01);

CONSIDÉRANT : que ce projet d'investissement est admissible à une aide gouvernementale sous forme de subvention à hauteur de 85% ou 90% selon le programme d'aide financière retenu :

- Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)
- Fonds pour les infrastructures du transport en commun (FITC)

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à négocier un protocole d'entente avec le RTC qui permettra aux deux sociétés de mettre en commun des ressources par l'achat regroupé d'une solution de SAEIV-TA, incluant les infrastructures informatiques et les honoraires de ressources spécialisées, dans l'objectif de minimiser les coûts de développement, d'implantation et d'opération de ladite solution;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à préparer les documents administratifs requis (règlement d'emprunt, demande de subvention, etc...) afin de pouvoir acquérir et implanter un tel système;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Direction générale du Réseau de transport de la Capitale.

Adoptée.-

14.4. Nomination de M. Jean-François Carrier, directeur général, au poste de secrétaire du Conseil d'administration

RÉSOLUTION 2017-015-

CONSIDÉRANT : l'absence de M. Mario Sirois, actuel secrétaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis;

Il est proposé par madame Ann Jeffrey
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil nomme M. Jean-François Carrier, directeur général, au poste de secrétaire du Conseil d'administration;

QUE cette nomination entre en vigueur à compter de l'adoption de la présente résolution ce jeudi, 26 janvier 2017.

Adoptée.-

15. Période de questions

Aucune question

16. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2017-016-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

**Le président,
Michel Patry**

**Le secrétaire,
Jean-François Carrier**